# SÉANCE extraordinaire

#### **Le 27 novembre 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 27 novembre 2019, à 16 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS: Madame Louisette Langlois, maire, madame la conseillère

Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Donald Vachon et Gaétan

Daraîche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Monsieur Roch Giroux, directeur général et

greffier.

**EST ABSENT :** Monsieur le conseiller Richard Duguay.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM**

#### 191127.426 <u>AUTORISATION - DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE</u> FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière soumise le 14

novembre 2019 dans le cadre du Programme FIMEAU pour le projet de prolongement des services des rues Sarcelles, de la Baie et

Beauséjour – Dossier 2027267;

CONSIDÉRANT que le ministère informe la municipalité, sans

engagement de sa part, que l'aide financière maximale que le ministère peut octroyer pour ce projet dans l'éventualité d'une réponse favorable est de 739 200 \$ pour des coûts maximum

admissibles de 924 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la demande pour tenir

compte du coût maximal admissible précisé ci-

dessus;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que le Conseil municipal de la Ville de Chandler accepte la proposition d'aide financière formulée par le ministère et soumet la demande révisée en fonction de ladite proposition d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 191127.427 <u>TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION PARTIELLE –</u> APPROBATION

#### Attendu que:

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseiller Meggie Ritchie et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

### 191127.428 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Monsieur	le conseiller	Bruno-Pierre	Godbout	propose	la	levée	de
l'assemblé	e à 16 h 46.						

V/II	DE	CHA	ND	IED
vII	 .,_	(.PA		

Louisette Langlois	Roch Giroux
Maire	Directeur général et greffier